



Contrat de confidentialité

Par Alexandre 1982

Bonjour,

En phase de création d'entreprise je suis en discussion avec un sous-traitant.

J'espère pouvoir travailler avec lui pour:

Élaboration par son BE du dossier technique, de fabrication, ...

Fournitures de prototype

Fabrication de la série

Je vais lui fournir des éléments techniques bien avancés pour qu'il puissent les utiliser pour cela.

Ma question est simple:

Comment puis je me protéger en empêchant qu'il puisse communiquer cela à un concurrent ou s'en servir pour travailler avec un concurrent qui pourrait être aussi lui-même

Est ce qu'un contrat de confidentialité suffit?

Dois je faire un contrat avec lui précisant que les livrables de son BE seront de ma propriété ?

Autre ?

Merci

Par Alexandre 1982

Bonjour

Cela est sensé m'aider en quoi?

Par Alexandre 1982

Cela ne répond en rien à mes questions...

Mais merci quand même